

# Examens à distance

Guide de l'étudiant

Version 2- 2020-12-04

## Préambule

Ce guide a pour vocation de vous préparer à passer vos examens, lorsque ces derniers sont organisés en ligne, dans les meilleures conditions.

## Réglementation examen à distance

Les examens réalisés via des moyens numériques (tant qu'ils permettent les mêmes degrés de confiance et assurent le respect de l'égalité de traitement des étudiants que l'examen présentiel) sont rendus possibles sur le plan réglementaire par le décret n° 2017-619 du 24 avril 2017, relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur. Les modalités alternatives mises en œuvre ont été décrites dans les nouvelles modalités de contrôle des connaissances (MCC) qui sont à votre disposition sur l'ENT > Documents > Espace de documents > Scolarité > ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

## Connection

Les examens à distance se dérouleront sur une plateforme dédiée disponible à l'adresse suivante :

<https://examens.unimes.fr>

**Pour vous y connecter vous aurez besoin du login et du mot de passe qui vous ont été remis lors de votre inscription.**

**Si vous ne disposez plus de ces informations utilisez la procédure de récupération de votre login et votre mot de passe en cliquant sur [Mot de passe oublié ?](#)**

Votre identifiant et votre mot de passe se trouvent :

- Pour les étudiants, sur le certificat de scolarité délivré lors de l'inscription,
- Pour les personnels, sur le guide informatique remis à votre arrivée.

Identifiant:

Mot de passe:

**SE CONNECTER**

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

[Mot de passe oublié ?](#)

**Puis suivre la procédure ci-dessous :**

### Compte UNIMES

Changement et récupération des identifiants informatiques

#### **Vous n'avez pas ou plus de mot de passe ?**

En saisissant une adresse mail personnelle connue, vous recevrez un code qui vous permettra de changer votre mot de passe

login de votre compte

adresse mail personnelle

Pour que la demande de récupération de votre mot de passe soit acceptée, il est impératif que l'adresse e-mail de récupération saisie soit déclarée dans notre système d'information.

[Recevoir un mail pour changer mon mot de passe](#)

## Déroulé de vos examens

### Avant vos examens :

- Sur la plateforme d'examens

<https://examens.unimes.fr>

The screenshot shows the 'Examen UNIMES 2020-2021' website. The header includes the logo, the text 'Examen UNIMES 2020-2021', the language 'Français (fr)', and a user profile icon. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'SOS EXAMENS' and contains instructions on how to report accessibility issues before or during exams, along with a contact number '04.66.36.45.66'. The right column is titled 'Plateforme d'examens terminaux de l'Université de Nîmes 2020-2021' and provides information about the exam platform, including a deadline for reporting errors (48 hours before the exam or December 14th) and a link to a list of familiarization activities.

Si vous constatez une erreur dans la liste de vos examens disponibles, vous devez contacter votre gestionnaire de formation (**tableau 1**) **au moins 48 heures avant l'épreuve pour les UEO et les UET et avant le 14 décembre pour les autres examens terminaux**. Au-delà de cette date, nous ne pouvons garantir l'accès aux examens concernés par les erreurs éventuelles.

Tableau 1 :

Filière Droit	scolarite.droit@unimes.fr
Filière AES	scolarite.aes@unimes.fr
Filière Psychologie	scolarite.psychologie@unimes.fr
Filière Histoire	scolarite.histoire@unimes.fr
Filière Lettres	scolarite.lettres@unimes.fr
Filière Langues	scolarite.langues@unimes.fr
Filière Sciences	scolarite.sciences@unimes.fr
Filière Arts	scolarite.arts@unimes.fr
Filière STAPS	scolarite.staps@unimes.fr

Avant vos examens vous devrez également au moins 5 jours avant le début de votre première épreuve avoir réalisé l'ensemble des tests proposés sous le lien suivant :

<https://examens.unimes.fr/course/view.php?id=946>

Afin de vous familiariser avec ces nouvelles pratiques d'examen et vous permettra de moins appréhender ce mode d'évaluation.

Nous vous conseillons de vous mettre dans les mêmes conditions que pour un examen.

## Pendant vos examens :

Important :

Lors de votre première connexion à la plateforme vous devrez déclarer avoir pris connaissance des mentions légales relatives aux données personnelles (Annexe 1).

Vous devrez également signer la déclaration sur l'honneur présente en Annexe 2.

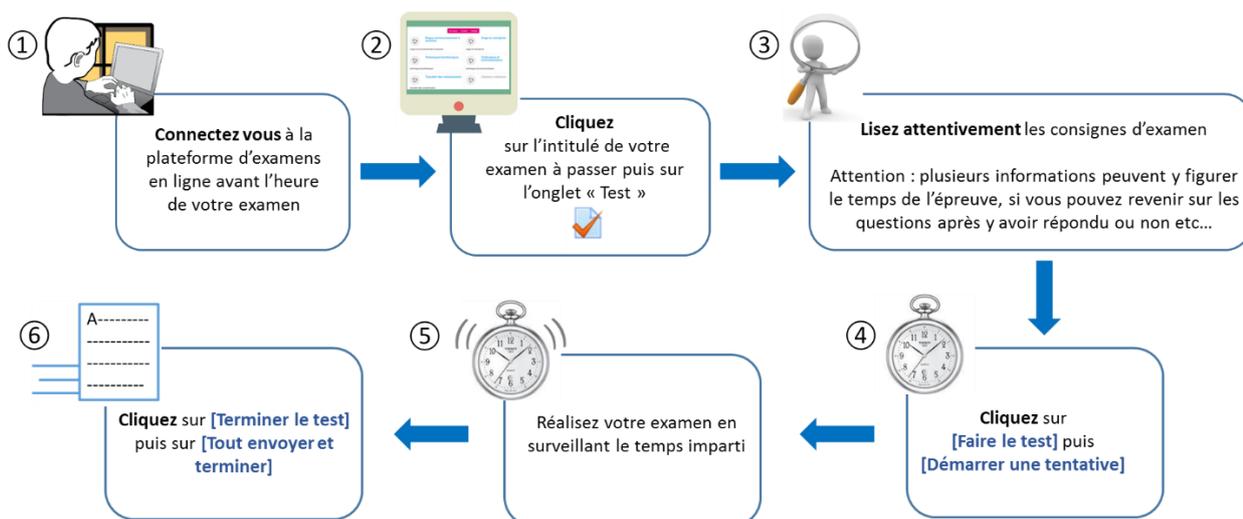
Plusieurs modalités d'examen peuvent vous être proposées :

- Le Test en ligne de type QCM (en temps limité ou non)
- Le dépôt de devoir (en temps limité ou non)
- La réalisation d'oraux

Seules les deux premières modalités seront traitées dans ce document, la dernière modalité sera directement gérée par l'enseignant en charge de l'oral.

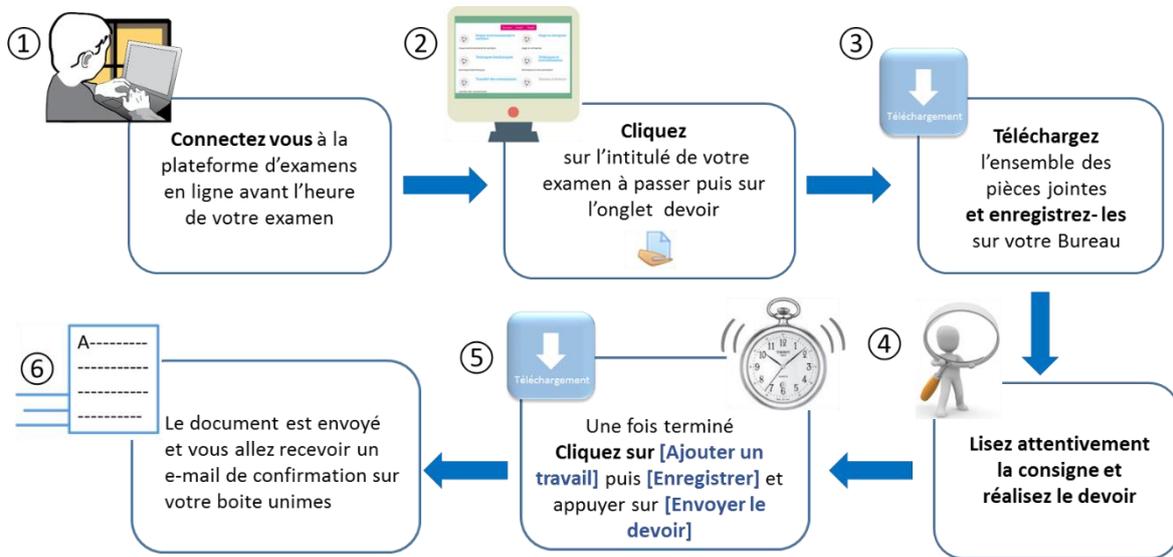
### 1/ Le Test en ligne de type QCM

Pour réaliser un test en ligne vous devez suivre les étapes suivantes :



## 2/ Le dépôt de devoir

Pour réaliser un devoir en ligne vous devez suivre les étapes suivantes :



### Attention :

Si vous souhaitez rendre une copie blanche et pour que votre participation à l'examen soit comptabilisée vous devez déposer un document sur la plateforme même blanc.

Un modèle de copie téléchargeable est proposé dans l'espace de cours :

<https://examens.unimes.fr/course/view.php?id=944>

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre dépôt de copie vous pouvez la faire parvenir à [examens@unimes.fr](mailto:examens@unimes.fr)

Faites attention à la taille du fichier que vous produisez, pour ne pas rencontrer des problèmes lors du dépôt.

**Pendant ou après vos examens :**

Signalez un problème d'accessibilité avant vos examens (pas de réseau internet ou pas d'ordinateur) 7 jours au plus tard avant l'épreuve ou un incident durant vos examens, 48 heures au plus tard après le début de l'épreuve : [examens@unimes.fr](mailto:examens@unimes.fr)

Vous trouverez ce formulaire en annexe 3 ou sur l'ENT > Documents > Espace de documents > Scolarité > Déclaration d'incident ou d'incapacité ainsi que dans le bloc SOS de la plateforme d'examens

**SOS EXAMENS**

**Signalez un incident durant vos examens**

**48h après la date de votre examen**

**[en cliquant ici](#)**

**Contact: 04.66.36.45.66**

## Annexe 1

### Mentions légales relatives aux données personnelles

Les informations recueillies par l'Université de Nîmes (UNÎMES) font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer le bon fonctionnement de la plateforme d'examen en ligne.

Les données enregistrées sur la plateforme de cours en ligne sont conservées pendant 2 ans et sont accessibles aux services administratifs et aux étudiants et enseignants de l'Université.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et pour toute information sur ce dispositif, contactez notre délégué à la protection des données (DPD) en écrivant à [cil@unimes.fr](mailto:cil@unimes.fr) ou à l'adresse postale suivante : Université de Nîmes – Affaires Générales - DPD - Rue du Docteur Georges SALAN - CS 13019 – 30021 Nîmes cedex 1

### Politique complète

#### Objet du traitement (finalité et base légale) :

L'Université de Nîmes a mis en place une plateforme d'examen afin de permettre aux étudiants de passer leurs examens terminaux et de rattrapage dans le contexte particulier de la pandémie de COVID-19.

Le présent traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi l'Université de Nîmes.

#### Données enregistrées sur les personnes concernées :

- Données obligatoirement récoltées : nom, prénom, adresse mail UNIMES, numéro étudiant, numéro d'identifiant, adresse IP, logs de connexions et d'activités sur la plateforme, département de rattachement.
- Données facultatives : photographie, avatar, ville, pays, description, nom et prénom phonétique, second prénom, autre nom, page web, identifiant ICQ, identifiant Skype, identifiant AIM, identifiant Yahoo, identifiant MSN, institution, téléphone, téléphone mobile, adresse.

#### Destinataires des données :

- Les personnes habilitées de l'établissement
- La société Compilatio.net (SIRET 512 216 847 00024 / 276, rue du Mont Blanc 74540 Saint Félix) dans la cadre du contrôle du plagiat ; les seules données transmises sont les travaux déposés par les étudiants.

#### Durée de conservation des données : 2 ans

#### Droits des personnes :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Si vous n'acceptez pas ces conditions, vous ne pourrez pas accéder à la plateforme d'examen

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPD).

Contactez notre DPD par voie électronique : [cil@unimes.fr](mailto:cil@unimes.fr)

Contactez notre DPD par courrier postal :

Université de Nîmes – Affaires Générales - DPD - Rue du Docteur Georges SALAN - CS 13019 – 30021 Nîmes cedex 1

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

## Annexe 2

### Déclaration sur l'honneur

Je m'engage à respecter les points suivants lors des examens réalisés en ligne ou en présentiel à l'université de Nîmes :

- Ne laisser personne utiliser mon login et mon mot de passe me permettant de me connecter aux différents services de l'université dont la plateforme d'examen ;
- Réaliser les tests et examens moi-même, sans l'aide d'autres personnes, sauf si le travail en équipe est expressément mentionné ;
- Ne remettre que mes propres travaux, qui ne contiennent aucun matériel plagié, en tout ou en partie, et à citer correctement mes sources ;
- Ne pas participer à des activités malhonnêtes visant à améliorer mes résultats ou à nuire aux résultats d'autres personnes participant à la formation ;
- Ne pas divulguer publiquement les réponses aux questions posées dans les examens ;
- Déclarer tout incident dans les 48 heures au plus tard après le début de l'épreuve à l'aide du formulaire « Déclaration d'incapacité ou d'incident » à l'adresse [examens@unimes.fr](mailto:examens@unimes.fr).

### Annexe 3 DECLARATION D'INCAPACITE OU D'INCIDENT SESSION D'EXAMENS A DISTANCE

Ceux et celles d'entre vous qui sont dans l'incapacité totale ou partielle de passer les examens dans le cadre des épreuves terminales (contrôle Terminal ou Mixte), ou qui ont rencontré une difficulté lors du passage d'une ou de plusieurs épreuves, se verront proposer des évaluations dites « de substitution ».

Pour ce faire, vous allez devoir **attester sur l'honneur** de votre **incapacité** à passer tout ou partie des évaluations prévues dans le cadre du nouveau calendrier et des nouvelles modalités mis en place, ou d'un **incident survenu** au moment des épreuves hors dépôt de copie (cf. Guide des examens en ligne). Pour être pris en compte, vous devrez vous signaler au plus tard une semaine avant le début de l'examen, dans le cas d'une incapacité, et 48 heures au plus après le début de l'épreuve, dans le cas d'un incident. *Déclaration à compléter ci-dessous.*

Les évaluations de substitution, dont la nature sera déterminée par l'enseignant.e responsable de l'épreuve, par priorité sous forme orale, seront organisées selon les possibilités et en fonction de l'évolution des obligations de confinement.

#### IDENTITE ET COORDONNEES

N° ETUDIANT UNÎMES : _____	DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / _____
_____	
NOM DE FAMILLE : _____	PRENOM : _____
Tél. : _____	@mail UNÎMES : _____@etudiant.unimes.fr
FORMATION SUIVIE (ex : licence d'AES, M PSE, etc.) : _____	
_____	
Niveau (ex : L1, M2, etc.) : L1 <input type="checkbox"/> L2 <input type="checkbox"/> L3 <input type="checkbox"/> LP <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2 <input type="checkbox"/>	

Je suis dans l'**incapacité totale** de participer aux examens à distance (déclaration au plus tard 1 semaine **avant le début des épreuves**)

Je suis dans l'**incapacité partielle** de participer aux examens à distance (déclaration au plus tard 1 semaine **avant le début de l'épreuve**)

Pour quel motif êtes-vous dans l'**incapacité** de participer aux examens à distance ?

- Je n'ai pas du tout Internet ou je dispose d'une mauvaise connexion Internet (zone blanche)
- Je ne dispose pas d'un matériel informatique en vue des examens à distance
- Je dois m'occuper de la continuité des apprentissages d'au-moins un enfant de moins de 16 ans
- Autre : \_\_\_\_\_

Un **incident** est survenu pendant une épreuve (**déclaration 48 h après le début de l'épreuve maximum**)

Quel est le motif de cet incident ?

Motif : \_\_\_\_\_

Dans les cas d'une **incapacité partielle** ou d'un **incident**, quelles sont les épreuves concernées ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont vraies et que je suis informé(e) que l'administration et l'enseignant(e) responsable de l'épreuve sont susceptibles de me demander un justificatif.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'étudiant(e):